

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1931

présenté par  
Mme Sage

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 84, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur l'augmentation du nombre de zoonoses et ses liens avec le changement climatique, la chute de la biodiversité et la déforestation

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander un rapport au Gouvernement sur les liens entre le changement climatique, la chute de la biodiversité, la déforestation et leurs liens avec l'augmentation du nombre de zoonoses. Il fait écho aux concepts de « une seule santé » et de « un seul bien-être ».

En effet, derrière ses concepts se profile une réflexion qui s'évertue à traiter la santé animale et de la santé humaine de façon associée. Les changements climatiques actuels et à venir contribuent à l'augmentation des zoonoses et ce pour plusieurs raisons :

- par la création de conditions favorables à la prolifération des agents pathogènes,
- par la modification de l'habitat, de la période d'hibernation, de la durée de vie ainsi que des conditions de reproduction des espèces réservoirs (hausse des températures, des précipitations et du taux d'humidité).

Aujourd'hui, une approche holistique des crises doit être entamée afin d'en comprendre tous les aspects que nous traversons et que nous aurons à traverser dans les prochaines années.